

Report en arrière des déficits (Formulaire 14471)

Accéder au Formulaire – Cerfa 14471

Permet aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés d'opter pour le report en arrière d'un déficit.
Cette déclaration spéciale doit être déposée avec le relevé du solde de l'IS à la date de liquidation de l'IS de l'exercice au titre duquel l'option est exercée.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00